



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 22 juin 2020
affiché ou publié le lundi 22 juin 2020
identifiant de télétransmission 073-200069110-20200619-lmc1H23675H1-AR
identifiant unique de l'acte lmc1H23675H1

Arrêté n° 2020-031A

Objet : Arrêté portant mise à jour n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement de Grand Chambéry

Le président de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-60, R. 151-51 et R. 153-18,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article R. 125-46,

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement de Grand Chambéry approuvé le 18 décembre 2019,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire de la communauté d'agglomération Grand Chambéry

Vu le document annexé.

ARRETE

Article 1 : L'arrêté préfectoral du 18 février 2020 portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire de la communauté d'agglomération Grand Chambéry est annexé au PLUi HD de Grand Chambéry.

- L'annexe 6.4.9. Sites et sols pollués est complétée.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement de Grand Chambéry est mis à jour à la date du présent arrêté.

Article 2 : La mise à jour est effectuée pour les documents d'urbanisme tenus à la disposition du public au siège de Grand Chambéry et à l'antenne des Bauges de Grand Chambéry, ainsi que sur le site internet de Grand Chambéry.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de Grand Chambéry, et dans les mairies du territoire de Grand Chambéry durant un mois.

Article 4 : Copie du présent arrêté, accompagné des annexes, sera adressée :

- A Monsieur le Directeur des services fiscaux, services des domaines.
- Au Bureau de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire de la préfecture de la Savoie
- A la Direction départemental des territoires de la Savoie

Fait à Chambéry, le **19 JUIN 2020**

Le Président
Xavier Dullin



GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr